

# **COMMUNE DE BIERNE**

## **Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal Lundi 22 Mars 2010**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Gérard LESCIEUX 1<sup>er</sup> Adjoint en suppléance de M. Johann GUILLEMAIN, Maire, actuellement souffrant.

Présents : Tous les conseillers sauf M<sup>me</sup> BAERT qui donne pouvoir à M<sup>me</sup> BODDAERT et M<sup>me</sup> CAILLIAU

M. DUBOIS, secrétaire de mairie.

Le compte-rendu de la séance du 18 janvier 2010 a été approuvé à l'unanimité.

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

M. Gérard LESCIEUX, Premier Adjoint présente le compte administratif de l'exercice 2009, qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 515 642,62 € et un déficit d'investissement de 174 312,30 €.

Ayant entendu l'exposé de M. Gérard LESCIEUX, après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le compte administratif de l'exercice 2009.

### **VOTE DU COMPTE DE GESTION 2009**

M. Lescieux informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2009 a été réalisée par le receveur de BERGUES et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Commune.

Vu l'identité de valeur entre le compte administratif et le compte de gestion, le conseil municipal, à l'unanimité adopte le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2009.

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après reprise des résultats antérieurs, le résultat de fonctionnement est affecté comme suit : 341 330,32€ sont reportés en section de fonctionnement 2010.

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2010**

Le conseil municipal, ayant pris connaissance de l'état 1259 MI portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales, des conditions dans lesquelles peuvent être fixées les taux des trois grands impôts locaux, de la nécessité d'équilibrer le budget communal, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2010.

Les taux appliqués pour l'année 2010 sont donc les suivants : Taxe d'habitation 13 %, Taxe Foncière Bâti 20,87 %, Taxe Foncière sur le Non Bâti 38,11 %.

Le produit fiscal des trois taxes s'élevant à 632 188 €.

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Les différentes demandes de subventions formulées par les associations locales et autres ont fait l'objet d'un examen attentif de l'ensemble des membres du conseil municipal.

Le Maire adjoint expose une par une les différentes demandes formulées par les présidents d'associations : 30000€ sont alloués par la commune au fonctionnement des associations.

### **BUDGET PRIMITIF 2010**

Chaque membre du conseil municipal, s'est vu remettre un projet de Budget détaillé qui s'équilibre à 2 774 538,62 €.

M. le Maire adjoint donne lecture des différents chapitres de la section de fonctionnement et définit les opérations d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé celui-ci à l'unanimité.

### **CONTRIBUTION AU SDIS**

Le conseil municipal est en désaccord avec le nouveau mode de calcul de la contribution des communes instauré le 30 octobre 2009 par le conseil d'administration du SDIS. La somme de 50 000 € est inscrite au budget.

### **RECONDUCTION DU DISPOSITIF FCTVA**

Le conseil municipal s'engage à effectuer un volume de dépenses d'investissement de 377 € supérieur à celui de 2009.

### **SINISTRE**

Le conseil municipal décide de prendre en charge le règlement d'un sinistre dont le montant est inférieur à la franchise d'assurance.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

Par courrier du 23 février 2010, le Centre National pour le Développement du Sport octroie une subvention d'un montant maximum de 18000 € pour l'aménagement du terrain de football.

#### **Tour de table :**

**-M. J. DEMEY** : apporte des précisions concernant la protection phonique sur la RN 225. C'est un dossier qui a nécessité 13 années d'études et de mobilisation suivi de 2 années de procédures administratives.

Le montant des travaux pour sa réalisation était initialement de 1 371 107 € et après consultation des entreprises le coût réel est ramené à 958 000 €. 25% du projet est pris en charge par la CCCB soit un montant de 239 500 € répartis sur notre enveloppe voirie durant 2 ans soit 119 750 €/an. Pour mémoire notre enveloppe voirie pour 2011 est de 197 912 €.

**-M. J. VANDEWALLE** confirme le prochain aménagement avec des pavés de l'intersection de la route des sept planètes et de la rue de l'église et remercie M. S. LEGRAND pour le don de cinq ordinateurs.

**-M<sup>me</sup> S. LANDSWEERDT** signale l'inquiétude de biernois au sujet de l'état de la route de Bergues. Une nouvelle relance par courrier sera diligentée auprès du Conseil Général.

**-M. H. DEHAENE** soulève le problème de l'effondrement de la berge qui borde le chemin de halage entre le pont tournant et le petit millebrugge. Un courrier est envoyé aux voies navigables et un arrêté interdisant la circulation est pris.

**-M<sup>me</sup> B. BODDAERT** informe l'assemblée des actions du conseil municipal des enfants, les démarches pour la cantine et le prochain voyage des aînés.

**-M. B. FOULON** résume les actions de la commission jeunesse et sport, notamment l'organisation du parcours du cœur avec l'école, le partenariat de l'association des doigts d'or avec l'ALSH et l'avancement du projet "Sky-festival".